CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES AUX PARTICULIERS

AU 01/04/2021

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offres groupées de services (package) et hors promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)(1) **Cyberplus Essentiel et Cyberplus Medium**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : **Cyberplus**	0,20€ par alerte reçue (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	2,50€ par mois Soit pour information 30,00€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
– à débit immédiat : **Carte Visa Classic**	45,00€ par an
– à débit différé : **Carte Visa Classic**	45,00€ par an
– à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : **Carte Visa Classic**	45,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00€ par retrait (à partir du 4e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuriplus**(2)	27,50€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
– en agence	5,00€ par virement
– par Internet	**Gratuit**
Prélèvement :	
– frais par paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définit à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 5

- 5 Ouverture, transformation, clôture
- 5 Relevés de compte
- 5 Tenue de compte
- 5 Services en agence
- 6 Frais de succession
- 7 Services Bancaires de Base
- 7 Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE 8

- 8 Par Internet
- 8 Par téléphone

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 9

- 9 Cartes
- 11 Virements
- 11 Prélèvements / TIP / SEPA
- 12 Chèques
- 13 Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 14

- 14 Pack Famille
- 15 Forfait Cristal
- 16 Forfait Cristal Duo
- 17 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 18 Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 20

- 20 Commission d'intervention
- 20 Opérations particulières
- 20 Incidents de paiement
- 21 Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 22

- 22 Découverts et autorisations de découvert
- 23 Crédits à la consommation
- 23 Crédits immobiliers
- 24 Garanties et Prestations diverses
- 24 Assurance

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 25

- 25 Épargne bancaire
- 26 Placements financiers
- 28 Gestion sous mandat
- 28 Parts sociales

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 29
- 29 Vous assurer ainsi que vos proches
- 29 Assurer vos biens
- 30 Vous protéger au quotidien
- 30 Assurer votre épargne
- 30 Assurer vos moyens de paiement
- 30 Offres retirées de la commercialisation

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 31
- 31 Change manuel
- 31 Opérations par carte bancaire
- 31 Virement non SEPA
- 32 Autres services

NUMÉROS UTILES 33
- 33 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 33 Nos partenaires

RÉSOUDRE UN LITIGE 35
- 35 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 35 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE 36

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	**Gratuit**
• Désolidarisation de compte joint	20,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'Pop)	**Gratuit**
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	**Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Journalière	14,00€ par mois	**Gratuit**
Hebdomadaire	5,00€ par mois	**Gratuit**
Décadaire	4,00€ par mois	**Gratuit**
Quinzaine	2,50€ par mois	**Gratuit**

• Relevé en braille	**Gratuit**
• Relevé annuel de frais	**Gratuit**

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt	2,50€/mois
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€ par an dans la limite du solde créditeur du compte[1]

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier
Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne règlementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	**Gratuit**
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	**Gratuit**
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	18,00€

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Simple (moins d'un an)	13,00€
• Complexe (plus d'un an)	Devis
• Frais de demande d'information sur opération de paiement	13,00€
• Attestations diverses	20,00€

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
AUTRES SERVICES	
• Enregistrement d'un changement d'adresse	**Gratuit**
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	30,00€ par trimestre
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	**Gratuit**
• Duplicata de relevé de compte au guichet	à partir de 15,00€
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	**Gratuit**

DÉFINITION
Le **BIC** (Bank Identifier Code) et l'**IBAN** (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	à partir de 69,00€/an
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture

FRAIS DE SUCCESSION

• Ouverture d'un dossier au sein de la même Banque Populaire	1,00% du montant des avoirs
– Minimum	100,00€
– Maximum	750,00€
• Intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures…)	15,00€
• Évaluation des avoirs du conjoint survivant	**Gratuit**
• Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture / date de décès > 1 an	75,00€ /an

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)	**Gratuit**

– L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
– Un changement d'adresse par an,
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
– La domiciliation de virements bancaires,
– L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
– Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
– La réalisation des opérations de caisse.

• Commission d'intervention (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)	4€ par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20€)

LES PRESTATIONS DE BASE(1)

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)	
– L'ouverture et la clôture du compte,	**Gratuit**
– Un changement d'adresse par an,	**Gratuit**
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	**Gratuit**
– La domiciliation de virements bancaires,	**Gratuit**
– L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Tarifs standards(2)
– La tenue du compte,	Tarifs standards(2)
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards(2)
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards(2)
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc…),	Tarifs standards(2)
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards(2)
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarifs standards(2)

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET

• **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**	
– **Cyberplus Essentiel** (1)(2) Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.	**Gratuit**
– **Cyberplus Medium**(1)(2) Abonnement permettant en sus de créer des bénéficiaires et de réaliser des virements vers tiers en France et à l'étranger, ainsi que des virements permanents.	**Gratuit**
– **Cyberplus Premium**(1)(2) Abonnement permettant en sus d'accéder à l'information boursière et financière et de gérer en direct votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.	3,00€ par mois
• Carte Cyberplus	
– 1er lecteur	**Gratuit**
– carte supplémentaire	15,00€ par an
• Mise à disposition d'un **PassCyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne	
– 1er lecteur	**Gratuit**
– lecteur supplémentaire	10,00€
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par courriel (mise en place par Cyberplus)	0,20€ par alerte reçue
• E-documents (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	**Gratuit**
• Coffre-fort numérique (5 Go)	1,80€/mois

À SAVOIR – Fonctionnalités à distance (gratuites)

- **Agrégation de comptes :** service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouverts auprès d'une ou plusieurs autres banques, disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- **SECUR'PASS :** dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- **CYBERPLUS PROTECTION :** service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.

PAR TÉLÉPHONE

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS **Moviplus** (abonnement mensuel, 3 choix possibles)	
– Moviplus quotidien	4,00€
– Moviplus bi-hebdomadaire	3,40€
– Moviplus hebdomadaire	1,70€

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Tonalité Plus(2) Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)
composez le **0 890 90 13 13** 0,12€/min + prix appel

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings…).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de retrait

• Carte Point Argent	14,80€/an

Cartes de paiement

Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation de la 2ème carte si elle est de la même famille(1) que la première ET que sa cotisation est prélevée sur le même compte que la première carte.

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat	300,00€	195,00€	122,00€	45,00€	45,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	300,00€	195,00€	122,00€	45,00€	45,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				45,00€	
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat				45,00€	

• Fourniture d'une carte de débit (carte Visa Infinite Banque Privée Banque Populaire) – carte de paiement internationale à débit différé	350,00€

(1) Les cartes Visa Electron, Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic à autorisation quasi systématique et Visa Classic appartiennent à la même famille, les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite appartiennent à une autre même famille.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[1]

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	195,00€	122,00€	45,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	195,00€	122,00€	45,00€

À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

PAIEMENTS PAR CARTE

• Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE[2]	**Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent	**Gratuit**
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	

CARTES	VISA PREMIER, INFINITE OU PLATINUM	VISA CLASSIC, MASTERCARD
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	**Gratuit**	**Gratuit**
À partir du 4e retrait dans le mois	**Gratuit**	1,00 €/retrait

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

• Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet)	13,00€

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition / visualisation du code confidentiel de la carte	11,50€	**Gratuit**
Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement	10,00€	**3 gratuites par an**

• Refabrication de la carte avant échéance	
– en mode normal	8,00€
– en mode urgent	44,00€
• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	62,00€
• Blocage des moyens de paiements à distance[3]	**Gratuit**
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger[3]	**Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) Voir détail zone EEE page 36.
(3) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENTS[1]

• Réception d'un virement SEPA[2] occasionnel ou permanent	**Gratuit**
• Émission d'un virement SEPA[3]	

Frais par virement vers un compte Banque Populaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**

• Frais de mise en place d'un virement permanent (au guichet de votre banque)	**Gratuit**
• Frais par virement vers un autre établissement bancaire	

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE	AU DAB
Virement occasionnel	5,00€	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Virement permanent	1,45€	**Gratuit**	**Gratuit**	–

• Virement SEPA Instantané Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)	1,00€

AUTRES OPÉRATIONS

• Service Paylib entre amis Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€ par jour	**Gratuit**
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) – dans les délais légaux de révocation – hors des délais légaux de révocation	 **Gratuit** **Gratuit**
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	15,00€
• Demande de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort	5,00€ par remise + 2,50€ par ligne mini 15,00€
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	**Gratuit**
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	15,00€
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel)	0,20€ par envoi

PRÉLÉVEMENTS / TIP / SEPA[4]

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA – créancier organisme public et assimilé – autre	 **Gratuit** **Gratuit**
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 31. (voir détail zone EEE page 36).
(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 36).
(3) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 36).
(4) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détail de la zone SEPA p 36.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Opposition à une ou plusieurs échéances de prélèvement	**Gratuit**
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	13,00€/ mandat

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	**Gratuit**	–

DÉFINITIONS

- **ICS (Identifiant Créancier SEPA) :** il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.
- **RUM (Référence Unique de Mandat) :** à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

• Paiement d'un TIP SEPA	**Gratuit**

CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	**Gratuit**
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	**Gratuit**
• Délais d'encaissement ou d'indisponibilité : – Chèque remis à l'encaissement	15 jours ouvrés jusqu'à 60 jours[1]
• Émission d'un chèque de banque sur Livret[2]	12,50€
• Paiement d'un chèque	**Gratuit**
• Renouvellement automatique de chéquier	**Gratuit**
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – Envoi par lettre recommandée (+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)	7,50€
– Envoi par courrier simple	**Gratuit**
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	12,50€
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	1,20€ par image

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) Gratuit dans le cadre du Livret A.

DÉFINITIONS

- **La date de valeur :** c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).
- **Délai d'encaissement :** la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE	
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,00€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) (hors motifs perte ou vol)	32,00€

PACK TRANQUILITÉ	3,50€ par mois

Forfait mensuel comprenant différents services lié aux moyens de paiement. Il peut être sourscrit dans la convention AFFINEA mais également hors convention et comprend les services suivants :
– Commande de carte en urgence une fois par an ou refabrication d'une carte en urgence une fois par an
– Refabrication de la carte en mode normal une fois par an
– Réédition du code confidentiel en mode urgent une fois par an
– Augmentation du plafond carte en agence
– Visuel CARTEGO (plus commercialisé)
– Opposition sur chèque (perte ou vol)
– Émission de 2 chèques de banque par an
– Émission de 5 virements SEPA effectués en agence par an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de retrait Calypso	8,00€/an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
– Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron (réservée aux 12-15 ans)	15,00€/an
– Carte Visa Electron	30,00€/an
– Budj'Visa (réservée aux 12-17 ans)	22,00€/an
• Carte Créodis[1] La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable	17,00€/an
• Service Carte NRJ Banque Pop' (arrêt de la commercialisation le 31/12/2019) – Pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop'	inclus dans la cotisation carte
– Pour les détenteurs d'autres cartes	8,00€ par visuel et par an
• Service Cartego Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	8,00€
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,00€

(1) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) (1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	**3**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert par compte (1) (3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ (1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (4)			**illimités**
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•

+

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels, 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire (3)	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	12,90€	14,90€	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	12,90€	14,90€	.
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		22,90€	27,90€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			35,90€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			49,90€

+

POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte **GRATUITE** par compte et par titulaire (3)	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (5) ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (5) ou Visa Classic ou Visa Premier			•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES*

Pour les sociétaires CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise (6)	**50% de réduction**

*Les réductions ne sont pas cumulables, la plus avantageuse sera appliquée.
(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.
(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(4) Hors frais de change.
(5) Obligatoire pour les mineurs.
(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL

CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) (1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	**3**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert (1) (3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ (1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (4)			**illimités**
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte (3)	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (5)	6,90€	9,90€	
	Visa Classic	6,90€	9,90€	
	Visa Premier		14,90€	19,90€
	Visa Platinum			25,90€
	Visa Infinite			35,90€

+

POUR LES 12 À 28 ANS	
Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) (3)	**1€/mois**
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) (3)	**3€/mois**
Forfait Cristal Confort	**50% de réduction**
Forfait Cristal Premium	**50% de réduction**

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES*	
Pour les sociétaires CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise (6)	**50% de réduction**

*Les réductions ne sont pas cumulables, la plus avantageuse sera appliquée.

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL DUO

DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) (1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	**3**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert par compte (1) (3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ (1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (4)			**illimités**
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.) (3)	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	8,90€	12,90€	
	Visa Classic	8,90€	12,90€	
	Visa Premier		18,90€	24,90€
	Visa Platinum			32,50€
	Visa Infinite			44,90€

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES*	
Pour les sociétaires CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise (5)	**50% de réduction**

*Les réductions ne sont pas cumulables, la plus avantageuse sera appliquée.
(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.
(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(4) Hors frais de change.
(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

3,00 €/mois soit 36,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an,

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[1],	16,50€/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2,	4€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€[2]
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision	
– Si montant de l'opération inférieur à 20€,	montant de l'opération, plafonné à 6€
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.	6,00€ par rejet [3]
Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois[2]	

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE – AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
– Visa Electron (p. 13)	2,50€ par mois	-
– Visa Electron NRJ (p. 13)	2,50€ par mois	-
– Visa Classic à autorisation quasi-systématique (p. 9)	3,75€ par mois	-
– Visa Classic (p. 9)	3,75€ par mois	3,75€ par mois
– Eurocard Mastercard (p. 9)	3,75€ par mois	3,75€ par mois
– Visa Premier (p. 9)	10,17€ par mois	10,17€ par mois
– Visa Platinum (p. 9)	16,25€ par mois	16,25€ par mois
– Visa Infinite (p. 9)	25,00€ par mois	25,00€ par mois
– Visa Classic Facélia (p. 10)	3,75€ par mois	3,75€ par mois
– Visa Premier Facélia (p. 10)	10,17€ par mois	10,17€ par mois
– Visa Platinum Facélia (p. 10)	16,25€ par mois	16,25€ par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 30)		2,29€ par mois

+

Des produits et services de la gestion quotidienne	
– Sécuri High Tech (p29) à partir de	3,00€ par mois
– CyberPlus Premium, gestion des comptes par Internet (p. 8)	3,00€ par mois
– Moviplus (p. 8)	1,70€ par mois
– Fructi Facilités (p. 29)	1,46€ par mois
– Crescendo (p. 25)	1,92€ par mois
– Offre mobilité internationale carte (p.32)	10,00€ par mois
– Offre mobilité internationale virement (p.32)	10,00€ par mois
– Pack Tranquilité (p. 13)	3,50€ par mois

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
– 3 produits ou services	>	5 % de remise
– 4 produits ou services	>	10 % de remise
– 5 produits ou services	>	15 % de remise
– 6 (ou plus) produits ou services	>	20 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires	
– E-carte bleue (p. 10)	1,12€ par mois
– Fructi Budget (p.29)	2,25€ par mois
– Coffre fort numérique (5Go) (p.8)	1,80€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts
– Tenue de compte (p. 5)

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention
75% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 22 ans inclus
50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 23 à 25 ans inclus
25% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus
OU
10% de réduction supplémentaire pour les clients sociétaires CASDEN

Remise double équipement :
10% de réduction supplémentaire pour la détention de deux conventions au sein d'un couple
OU
10% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

Autres remises :
Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation de la 2ème carte si elle est de la même famille(1) que la première ET que sa cotisation est prelevée sur le même compte que la première carte.
Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation d'un 2ème Sécuriplus lorsque la cotisation est prelevée sur le même compte que le premier Sécuriplus.

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Budj	à partir de 24,00€ par an
Conventions ex BPCA(2)(3)	
Horizon – si carte Point Argent – si carte Visa Electron	 Gratuit à partir de 15,00€ par an
Étudiant	à partir de 12,00€ par an
LMDE	à partir de 12,00€ par an
Équipage Essentiel	à partir de 4,82€ par mois
Équipage Avantage	à partir de 8,86€ par mois
Équipage Privilège	à partir de 15,56€ par mois
Accords Collectifs	à partir de 6,54€ par mois
Conventions ex BPPC (2)(3)	Par mois
Équipage Horizon	à partir de 2,39€
Équipage ACEF	à partir de 4,33€
Équipage Partenaire	à partir de 4,24€
Équipage Prestige	à partir de 19,43€
Équipage Pro	à partir de 16,48€
Équipage Essentiel	à partir de 7,12€
Équipage Essentiel Sénior	à partir de 5,80€
Équipage Grand Public	à partir de 13,13€ par trim.
Conventions ex Banque Chaix(2)(3)	Par mois
Sérénys Single	à partir de 8,24€
Sérénys Duo	à partir de 13,50€
Sérénys Jeune	à partir de 1,25€

(1) Les cartes Visa Electron et Visa Classic appartiennent à la même famille, les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite appartiennent à une autre même famille
(2) Avec la carte la moins chère et sans options.
(3) Plus commercialisées.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Par opération avec un plafond de 80€ par mois	8,00€

DÉFINITION
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (page 17 et 21).
Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 6).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1]	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€)
• Frais par Saisies-attribution / Frais par Saisies conservatoires	98,00€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,00€ [2]
• Frais de gestion pour compte Interdit Bancaire dans une autre Banque	12,50€ par trimestre

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– Chèque inférieur ou égal à 50€	22,00€ [3]/rejet
– Chèque supérieur à 50€	42,00€ [3]/rejet

DÉFINITION
Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	30,00€
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)	10,75€
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	10,00€

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.
(2) Si compte débiteur > 30 jours consécutifs.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)	6,00€
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1][2]	
– Prélèvement inférieur à 20€	Montant de l'opération
– Prélèvement supérieur ou égal à 20€	12,00€[1]/rejet

Rejet de virement

• Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision[2]	**Gratuit**
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[2]	**Gratuit**
• Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes / incorrectes)	**Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	**Gratuit**
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[3] pour les clients détenteurs de l'OCF	Plafonnement à 16,50€/mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement[3] du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 25,00€/mois

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs*	10,00€ par trimestre

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(2)

• Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	**Gratuit**
– Commission de découvert (elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré)	0,10%
• Taux de base Banque Populaire Méditerranée (en vigeur au 01/01/2021) Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment	7,60%
• Autorisation de découvert permanente – Intérêts débiteurs au taux de	Taux de base BPMED + 7,40%/an dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 15%, le TAEG(3) ressort à 17,60%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Autorisation de découvert ponctuelle – Intérêts débiteurs au taux de	Taux de base BPMED + 7,40%/an dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 15%, le TAEG(3) ressort à 17,60%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT(1)

• Découvert non autorisé – Intérêts débiteurs au taux de	Taux d'usure

DÉFINITION : TAEG

* Gratuit pour les moins de 28 ans.
(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire Méditerranée.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Au-delà de 3000€ de découvert journalier moyen autorisé, nous consulter.
(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

• Crédit renouvelable	
– Facélia [2]	Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

• Prêt personnel	
– Taux débiteur	Nous consulter
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00% du montant du prêt
• Minimum	60,00€
• Maximum	750,00€
• Crédit Permis à 1€ par jour	Nous consulter
- Frais de dossier	**Gratuit**
• Caution locative	
- Frais de caution	3% du montant annuel garanti[3] + frais de dossier de 50,00€
• Caution locative Etudiants et Jeunes Actifs	
- Frais de caution	1% maximum[3] du montant annuel garanti + frais de dossier de 30,00€
• Location avec Option d'Achat	Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS[4]

• Taux débiteur	Nous consulter
• Prêt immobilier	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00%
• Minimum	450,00€
• Maximum	Nous consulter
• Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	Nous consulter
• Maximum	500,00€
• Prêt à taux zéro	
– Frais de dossier	Gratuit
• Eco Prêt à taux zéro	
– Frais de dossier	Gratuit

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Méditerranée, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (Carte non commercialisée auprès des mineurs.)
(3) Montant de l'encours de la caution, prélevés par avance trimestriellement sur le compte du client, durant la durée de vie de la caution
(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Méditerranée, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES[1]

FRAIS DE GARANTIES

	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Frais de prise de garantie		
– Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
– Caution CASDEN*	**Gratuit**	**Gratuit**
– Gage sur véhicule	–	130,00€
– Gage sur autre bien ou autre objet	130,00€	130,00€
– Nantissement de compte ou délégation de créance interne	65,00€	65,00€
– Nantissement de compte ou délégation de créance externe	130,00€	130,00€
Frais de levée de garantie		
– Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)	Nous consulter	–
– Mainlevée autres garanties	150,00€	150,00€

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Information annuelle des cautions (par an/par caution/par prêt)	**Gratuit**	**Gratuit**
Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		
– Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	30,00€	–
– Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	**Gratuit**	–
Réédition de tableau d'amortissement	25,00€	**Gratuit**
Attestations de fin de prêt	20,00€	–
Attestations des intérêts d'emprunt	15,00€	–
Attestations CAF	15,00€	–
Autres attestations	Nous consulter	–
Duplicata offre de prêt	30,00€	–
Duplicata bulletin d'assurance	30,00€	–
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)	à partir de 250,00€	–
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux débiteur	1,50% de l'encours renégocié, mini 500,00€	–
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte	30,00€	**Gratuit**
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	30,00€	**Gratuit**
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant et hors cas précédemment cités)	Nous consulter	–

ASSURANCE

Assurance Emprunteur[2]	Nous consulter

L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance Emprunteur dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[3].

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENURE ET GESTION DE COMPTE	
• Ouverture d'un compte d'épargne ou d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO), d'un Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME)	**Gratuit**
• Clôture d'un CTO, d'un PEA ou PEA-PME	80,00€
• Frais de tenure de compte d'épargne non réglementé inactif[1] (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) (dans la limite du solde créditeur du compte)	30,00€/an
• Frais de tenure de compte et de gestion de CTO, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde[2]
• Frais de gestion Mandat PEA Privilège	0,10% mini 80,00€

TRANSFERT	
• Transfert PEL ou CEL vers une autre banque	120,00€
• Transfert PEP vers une autre banque	120,00€
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150,00€
– Frais par ligne	12,00€
• Transfert CTO vers une autre banque	Minimum de perception de 100,00€
– Frais par ligne	12,00€
– Frais par ligne de bourse étrangère hors ESES[5]	120,00€
• Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire	**Gratuit**

ÉPARGNE BANCAIRE

• Bénéficier d'une épargne disponible	
– LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire)[3]	**Gratuit**
– LEP[3]	**Gratuit**
– Compte Sur Livret[4]	**Gratuit**
– Codevair[4]	**Gratuit**
– Livret A[3]	**Gratuit**
• Épargner en vue d'un projet immobilier	
– PEL[3]	**Gratuit**
– CEL[3]	**Gratuit**
• **Crescendo** (abonnement annuel)	23,00€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

• Épargner pour vos enfants	
– Livret Premier Pas	**Gratuit**
– Livret Jeune (12-25 ans)	**Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non règlementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Tréso et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Taux de rémunération fixés par les pouvoirs publics.
(4) Les comptes d'épargne non réglementés concernés : Compte Sur Livret, Livret Fidelis Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret Jeune, Codevair.
(5) Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Commission appliquée sur la valorisation du portefeuille au dernier cours de Bourse du trimestre civil échu qui précède et prélevée en début de trimestre suivant.

TARIF ANNUEL STANDARD	COMMISSION PROPORTIONNELLE	COMMISSION FIXE PAR LIGNE
Valeurs Groupe	0,14%	2,10€
Valeurs Hors Groupe	0,28%	4,20€

• Commission proportionnelle et dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)	
– Tranche du portefeuille supérieure à 50 000€	-25% de réduction[1]
– Tranche du portefeuille supérieure à 100 000€	-50% de réduction[2]
• Sociétaires, réduction sur l'ensemble des droits de garde	-10% de réduction[3]
• Portefeuille sans valeur inscrite	15,00€
• Portefeuille composé de Valeurs Hors Groupe (ou mixte)	
– Minimum de perception	35,00€

DÉFINITION

Les **droits de garde (frais tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche)	PAR INTERNET	EN AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE AU SERVICE BOURSE
Ordre exécuté		
– jusqu'à 10 000€	0,60%	1,30%
– au-delà de 10 000€	0,50%	1,20%
– Minimum de perception	9,00€	18,00€
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**

• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter

Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

• Commission de règlement différé	0,70% par mois
– Frais proportionnels sur encours prorogé	0,20%
– Frais minimum	12,00€

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)[4]

• Souscriptions	
– Souscription OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter
– Souscription OPC autres établissements	26,00€+ frais d'émetteur

(1) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0.11% pour les Valeurs Groupe et 0.21% pour les Valeurs Hors Groupe
(2) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0.07% pour les Valeurs Groupe et 0.14% pour les Valeurs Hors Groupe
(3) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 1.89€ pour les Valeurs Groupe et 3.78€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0.13% pour les Valeurs Groupe et 0.25% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2)
(4) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	**Gratuit**
– Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

TARIF ANNUEL STANDARD	COMMISSION PROPORTIONNELLE	COMMISSION FIXE PAR LIGNE
Valeurs Groupe	0,14%	2,10€
Valeurs Hors Groupe	0,28%	4,20€

• Commission proportionnelle dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)	
– Tranche du portefeuille supérieure à 50 000€	-25% de réduction(1)
– Tranche du portefeuille supérieure à 100 000€	-50% de réduction(2)
• Sociétaires, réduction sur l'ensemble des droits de garde	-10% de réduction(3)

À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont prélevés en début de trimestre et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au cours de bourse du trimestre civil échu précédent.

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	EN AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE AU SERVICE BOURSE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Titres non cotés	–	1,20% du montant de la transaction
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**

• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter
• Organisme de Placement Collectif (OPC)(4) réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

• Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	**Gratuit**
• Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	**Gratuit**
• Relevé ponctuel de portefeuille	**Gratuit**

(1) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0.11% pour les Valeurs Groupe et 0.21% pour les Valeurs Hors Groupe
(2) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0.07% pour les Valeurs Groupe et 0.14% pour les Valeurs Hors Groupe
(3) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 1.89€ pour les Valeurs Groupe et 3.78€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0.13% pour les Valeurs Groupe et 0.25% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2)
(4) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
AUTRES SERVICES	
• Hisséo Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	**Gratuit**
• Services de Gestion Privée – Étude patrimoniale	Nous consulter
• Titres non cotés – Dépôt ou inscription (frais de constitution de dossier)	150,00€
GESTION SOUS MANDAT	
	Nous consulter
PARTS SOCIALES	
• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)	**Gratuit**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **ASSUR-BP Santé** [1] Contrat complémentaire santé	Nous consulter
• **Multirisque des Accidents de la Vie** [2] Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée	Nous consulter
• **Assurance obsèques** [3]	Nous consulter
• **Autonomis** [2] Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé et l'aidant	Nous consulter
• **Assurance Famille** [4] Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie	Nous consulter
• **Fructi-Budget 2** [5] Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré	à partir de 27,00€/an
• **Fructi-Facilités** [6] Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire	17,50€/an

ASSURER VOS BIENS

• **Assurance Auto** [1]	Nous consulter
• **Assurance 2 roues** [1]	Nous consulter
• **Assurance Habitation** [1]	Nous consulter
– Assurances Scolaires et études	Nous consulter
• **Tranquil'habitat** [7] Contrat de prestation de services de télésurveillance	Nous consulter
• **Sécuri High Tech** [5] Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
(5) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(7) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique [1] Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous assure en cas de litiges	Nous consulter
• BP infos [2] Information pratique, juridique ou technique	4,50€/an

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

• Dédicace [3] Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel	à partir de 17,00€/an

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement **Sécuriplus** [3]	27,50€/an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fructi-Facilités jeunes [4]	Nous consulter
• Fructi-Famille [5]	Nous consulter
• Tisséa [5]	Nous consulter
• Plan Fructi Obsèques [4]	Nous consulter
• ASSUR-BP Enfant [2]	19,00€/an
• ASSUR-BP Horizon [2]	26,00€/an

(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL

• Achat et vente de devises[2]	
– Commission de change	Cours en vigueur

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• Paiement par carte bancaire en devises	
– Commission fixe	0,75€
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,80%
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– Commission fixe	3,50€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%

Les services liés à la carte

• Recherche de facturette (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger)	
– Hors zone EEE	62,00€

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement occasionnel ou permanent

• Frais par virement en euros ou en devises	
– Commission fixe	0,10%
• Minimum de perception	22,00€
• Maximum de perception	125,00€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	14,00€

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	
– Commission fixe	forfait 20,00€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	14,00€

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 36).
(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

AUTRES SERVICES

OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE
Réservées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

Offre mobilité internationale virement

• Un virement hors zone Euro par mois effectué via Cyberplus	
– Hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	10,00€/mois

Offre mobilité internationale carte

• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone Euro	
– Hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	10,00€/mois

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Compte en devises	
– Ouverture	21,00€
– Frais annuels de tenue de compte	25,00€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	14,00€

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller
À partir de la plateforme téléphonique :
– Depuis la France, au : 09 69 32 26 13 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)
– Depuis l'étranger, au : +(33) 9 69 32 26 13 (numéro accessible depuis étranger, sous réserve d'accord entre les opérateurs des pays concernés)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :
– Par Internet, avec Cyberplus (www.bpmed.fr)
– Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ TTC par minute à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur)
– Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local) :
• Depuis la France, au : 0 890 90 13 13 (Service 0,12€/min) + prix appel
• Depuis l'étranger au : +(33) 890 13 13 (Service 0,12€/min) +prix appel (numéro accessible depuis l'étranger sous réserve d'accord entre les opérateurs des pays concernés).

Siège social :
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE
457, Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 3
n° ORIAS : 07 005 622

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
BPCE Financement
SA au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13
439 869 587 RCS PARIS
Adresse : 89 quai Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :
BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13
379 155 369 RCS de Paris.

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES
Société anonyme au capital social de 7 000 000 €
entièrement libéré
481 511 632 RCS Niort - tel : +33 5 49 75 75 75
Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances.

CNP ASSURANCES
SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré. Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE
Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2
Société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS
Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.

IMA PROTECT
une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 - S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
– Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Client.**

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE SERVICE SATISFACTION CLIENT 457, Promenade des Anglais - BP 241 06292 NICE CEDEX 3	www.bpmed.fr rubrique « Contact »	09 69 32 26 00 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Méditerranée vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* de la Banque Populaire Méditerranée pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR COURRIER
Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Méditerranée BP 5522 - 83098 TOULON CEDEX

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC…), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes-titres, etc.

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : http://ec.europa.eu/consumers/odr/

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **Zone EEE (Espace Economique Européen),** composé des pays de l'Union Européenne(1) cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

  (1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1er janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

- **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

- **Zone EURO :** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpmed.fr

Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - www.bpmed.fr - Téléphone : 04.93.21.52.00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) - Impression : Trulli - Ref : 12/2020 – POINT 11